



**SPP et PATS  
SDIS du RHONE**

Lyon, le 28 septembre 2009

## **ENTREVUE DDSIS-SUD-SOLIDAIRES** **22 SEPTEMBRE 2009**

Participaient à l'entrevue : Colonels Serge DELAIGUE, Bertrand KAISER, Vincent GUILLOT et Marcel ILTIS

Pour SUD : Sylvia SCURTI, Catherine RUSSO, Françoise CECILLON, Nicole FAU, Yves MARTINI, Rémy CHABBOUH, Philippe CHABBOUH, Michel SUAU, Franck CHENAL, Julien DELETRE, Guy FROMENT

### **1 – Dossiers généraux**

#### **+ Remise courrier risque infectieux grippe H1N1 et autres galles, hépatite, méningite**

- De nombreuses interventions sont réalisées avec des cas avérés et des cas suspects et souvent les agents ne disposent pas de retour d'information sur la suite à donner. Notre demande concernant la traçabilité des victimes sera suivie pour les interventions suspectes.
- Notre demande concernant la traçabilité des victimes sera suivie pour les interventions suspectes.
- Demande de mise en place d'un logigramme décisionnel.

#### **+ Grippe H1N1**

- Dès l'arrivée de la grippe, le directeur convoquera un CHS, mi Octobre selon l'avancée de la GRIPPE A et des Centres de Vaccination Grippe A.
- La vaccination des SP et PATS (les agents du SDIS en général) ne sera pas obligatoire (démarche volontaire). Contrairement à l'hépatite B, les agents non vaccinés ne seront pas inapte opérationnel.
- Le SDIS assurera la surveillance de la vaccination des pompiers du Rhône et des policiers.
- Une demande est faite afin que le 3SM (ou autre entité) réalise une information à tout le personnel sur le sujet. Le besoin est vif car l'impact est fort sur toutes les couches de la population et non pas seulement la "tranche" enfants en bas âge, personnes âgées, **personnes fragiles** (Le DDA est nommé " Mr Grippe A " au SDIS 69).
- Le SDIS 69 sera coordinateur interservices (demande préfectorale et gouvernementale).

#### **+ NBI « ligne 24 » : 16 points - sous officier:**

- Le directeur nous affirme que, si lors de la réunion précédente, nous n'étions pas convenus d'un accord, il aurait appliqué la règle des sept ans à compter de la date d'obtention de la FAE en vue de l'attribution de celle-ci.
- Nous regrettons que le DDSIS n'ait pas tenu sa parole, car il nous avait dit le 9 septembre, qu'il n'y aurait qu'une présentation du dossier NBI.



## SPP et PATS SDIS du RHONE

- La règle retenue est la suivante: tous les sous officiers justifiant de sept ans d'ancienneté percevront la NBI, au plus tard six mois après, dans le cas où ils n'auraient pas effectué leur FAE à la date de leur nomination de sergent.

### ✚ NBI « ligne 19 » : 15 points – encadrement 5 agents:

- Il s'agit de la NBI prévue au décret 2006-779 au point N° 19 : « Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents »
- Nous avons proposé au directeur d'attribuer, sous certaines conditions cette NBI « ligne 19 – encadrement 5 agents » (15 points), notamment aux Majors et Lieutenants.
- Réponse : aucun pompier ne percevra cette NBI. Il entend la réserver aux personnels techniques.

### ✚ Effectif SDIS du Rhône: 1370 = 210 Officiers - 1160 HDR.

- Le DDSIS se refuse à fixer le seuil bas de l'effectif. Pas de communication sur le sujet. Il signale d'autre part qu'il n'y aura pas d'embauche dans les 3 années à venir malgré le fait que SUD signale une baisse significative de l'effectif (mutation, retraites...). "Pas tant que cela" (DDISIS). Il n'y aura pas non plus de recrutement par mutation.
- En fait, lorsque le DDSIS a dit, le 9 septembre qu'il n'y aura pas de modification de la délibération fixant les effectifs des cadres de gestion, il fallait comprendre que l'effectif de 210 officiers + 1160 cadres « C » + SSSM était une limite maximum.
- S'agissant de l'effectif réel du SDIS à l'instant « T », selon le DDSIS, il va progressivement baisser jusqu'à une limite qu'il n'a jamais voulu préciser malgré notre insistance.
- L'estimation du temps supplémentaire liés aux nouveaux régimes de travail est d'environ 310 000 heures par an (124 logés fois 950 h + 349 Non logés 12 H → 24h fois 550 h), soit environ l'équivalent de 190 postes en 12 H (1 607 h). Si nous ne nous battons pas, et nous allons le faire, il faut s'attendre à une baisse importante de l'effectif, malgré la création de Confluence.
- Au 22 septembre 2009, l'effectif SP du SDIS est de 1 320 = 201 officier + 1120 cadres « C »

### ✚ Centre Confluence: ouverture pour le 3 Avril 2010.

- Il y aura des plongeurs, des SAV et d'autres SP. Objectif: 5 000 à 6 000 interventions.
- 80 agents, 4 équipes jour et 3 nuit.
- Confirmation de l'affectation du chef au CT Confluence (Roger VINEY), rien pour son adjoint.
- Budget bouclé. Les SP seront dans un premier temps (Suchet), en cohabitation avec les gendarmes qui ne savaient pas tous que les SP allaient venir chez eux.
- Les locaux accueilleront une caserne standard + les plongeurs.
- Des réunions d'information auront lieu pour préparer notre arrivée dans cette caserne de Gendarmerie pilotées par le DGT. Dans le même temps « seuls 5 gendarmes auxiliaires seront logés au Ct Villeurbanne Cusset » (sans impacter les logements pour les SP)
- Pour rendre attractif les mobilités vers le Centre Suchet, le syndicat SUD propose de développer des primes de spécialités de niveau 2. (exemple : conducteur BRS)

### ✚ Conseil d'Administration du SDIS du Rhône

- Avant fin Octobre
- CAP : le 12 Octobre 2009



## SPP et PATS SDIS du RHONE

### + CTA :

- Les operateurs CTA qui prendront leur garde au central.
- Nous alertons le DDSIS sur le fait que les opérateurs sortant du CTA ont tous pratiquement leur dernier choix, ce qui est contraire avec l'accord tacite existant qu'un opérateur ayant demandé le CTA retrouvait en sortie son affectation s'il le souhaitait.
- LE DRH indique qu'ils sont en train de traiter les situations au cas par cas.

### + Renforts :

- Les renforts seront centralisés au CT Corneille, pour notamment limiter au maximum les déplacements des renforts, entre les casernes problème récurant qu'il veut absolument régler.
- **Compte tenu de l'absence de recrutements, une question reste à poser : Les derniers renforts vont rester combien de temps renfort ?**

### + SPVC :

- Nous demandons si le SDIS a changé sa position pour le recrutement des SPVC.
- Réponse : NON. Le DDSIS indique que pour les 6 derniers, ils seront recrutés après réussite au concours et avis hiérarchique.
- Plus de recrutement de SPVC à l'avenir.....

### + Management déplorable dans certains casernements.

- Il est demandé d'être attentif sur deux casernements car les cas se répètent encore, alors même que le DDSIS a été alerté sur le sujet le 2 Juillet sur des cas précis.

### + Information syndicale:

- si les informations syndicales délivrées doivent être bien cadrées pour les agents, il faut signaler encore une fois que cette règle est aussi valable pour les chefs de Groupement qui se permettent de communiquer leur publicité sur les rangs (Un chef de groupement est intervenu pour "avenir secours").
- Nous demandons l'application de la même règle pour tous du sapeur au colonel sans exception.

### + Intrusion dans les Casernements:

- Il est demandé quelles seront les mesures que le SDIS va prendre suite au vol du VLR Rochat et de la mise à feu de ce véhicule qui a occasionné une explosion de la bouteille d'O2. Réponse : Dossier de sécurisation des centre et ponctuellement dans certains Ct les clés de certains engins resteront au standard.

### 2 - Dossiers individuels :

- Le détail des dossiers personnels traités n'apparaissent pas dans nos comptes rendus de réunion avec la Direction, conformément à notre habitude.
- Nous avons traité 11 dossiers individuels avec pour certains des avancées intéressantes.

Le secrétaire général  
Gilbert LEBRUN  
Po Guy FROMENT